

TITRE I - LES CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS

Les dispositions du présent titre ont pour objet de compléter les règlements de la L.F.O. pour ce qui concerne les différents championnats séniors masculins de la Ligue de Football d'Occitanie.

La Ligue organise trois championnats régionaux séniors (Libre), à savoir les championnats Régional 1, Régional 2 et Régional 3.

Chapitre 1 - Championnat Régional 1

Article 1 - Composition du championnat de la saison 2024 / 2025

Le championnat Régional 1 est composé, par principe, de vingt-huit (28) équipes regroupées en deux (2) poules de quatorze (14) équipes.

Article 2 - Accessions / Rétrogradations

Article 2.1 - Accessions :

En raison de la réforme des championnats nationaux séniors, seule une (1) équipe, parmi les équipes classées à la 1^{ère} place des deux poules du championnat R1 accède au championnat National 3. Pour ce faire, il est fait application de l'article 3 du Règlement du Championnat National 3.

L'équipe accédant en National 3 sera prioritairement l'équipe éligible à l'accession ayant terminé son championnat de Régional 1 à la meilleure position au classement de fin de saison de sa poule.

Au besoin pour départager deux équipes ayant terminé à la même place au classement de leur poule respective de Régional 1, c'est l'équipe ayant remporté le barrage d'accession selon les critères ci-après qui accède :

- a) L'équipe accédant, sera déterminée à l'issue d'un match de barrage unique, disputé sur terrain neutre.
- b) En cas d'égalité au terme du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des tirs au but.

Article 2.2 - Rétrogradations :

En l'absence de relégation du championnat National 3, sont, par principe, reléguées dans le championnat Régional 2, les équipes classées de la 13^{ème} à la dernière place des deux poules, à l'exception de la meilleure équipe classée à la 13^{ème} place, du championnat Régional 1 déterminée à l'issue d'un barrage de relégation dans les conditions de l'article 88.3 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux).

Dans le cas où les relégations des championnats nationaux amèneraient, par répercussion, un surnombre, il sera pratiqué autant de relégation que nécessaire à l'issue d'un barrage de relégation dans les conditions de l'article 88.3 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux), comme repris en Annexe du présent Titre I.

Article 3 - Composition du championnat de la saison 2025 / 2026

Le championnat Régional 1 est composé de vingt-huit (28) équipes regroupées en deux (2) poules de quatorze (14) équipes.

Elles sont, par principe, désignées dans les conditions ci-après,

- Les équipes rétrogradant du championnat National 3 à l'issue de la saison antérieure ;
- Les équipes maintenues, classées de la 1^{ère} à la 12^{ème} place des deux (2) poules du championnat Régional 1 de la saison antérieure, à l'exception de la meilleure équipe classée à la 13^{ème} place (également maintenue) et de l'équipe ayant accédé au championnat National 3 ;
- Les équipes accédant du championnat Régional 2 de la saison antérieure ;

Dans le cas où, les relégations des championnats nationaux, amèneraient, par répercussion, un surnombre, il sera pratiqué autant de relégation que nécessaire dans les conditions de l'article 2.

Dans la mesure où les dispositions énoncées aux alinéas précédents ne permettent pas d'atteindre le nombre de vingt-huit (28) équipes, et ce jusqu'à la date butoir du 15 août, les places vacantes seront prioritairement comblées par un repêchage des meilleures équipes parmi celles reléguées en division inférieure en application de l'article 2.2 susvisé.

Chapitre 2 - Championnat Régional 2

Article 4 - Composition du championnat de la saison 2024 / 2025

Le championnat Régional 2 est composé, par principe, de cinquante-six (56) équipes regroupées en quatre (4) poules de quatorze (14) équipes.

Article 5 - Accessions / Rétrogradations

Article 5.1 - Accessions :

Accèdent au championnat Régional 1, les équipes classées à la 1^{ère} place des quatre (4) poules du championnat Régional 2.

Option 1 - Dans la situation où une équipe serait inéligible à l'accession, cette dernière sera remplacée par la meilleure équipe parmi celles classées uniquement à la 2^{ème} place des quatre poules du championnat Régional 2, à l'issue d'un barrage d'accession dans les conditions de l'article 88.3 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux).

Option 2 - Dans la situation où une équipe serait inéligible à l'accession, cette dernière sera remplacée par l'équipe suivante au classement, étant entendu qu'une équipe classée au-delà de la troisième place ne pourra prétendre à une accession.

Article 5.2 - Rétrogradations :

Par principe, sont reléguées dans le championnat Régional 3, les équipes classées de la 13^{ème} à la dernière place des quatre poules, à l'exception de la meilleure équipe classée à la 13^{ème} place, du championnat Régional 2 déterminée à l'issue d'un barrage de relégation dans les conditions de l'article 88.3 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux).

Dans le cas où les relégations des championnats nationaux amèneraient, par répercussion, un surnombre, il sera pratiqué autant de relégation que nécessaire à l'issue d'un barrage de relégation dans les conditions de l'article 88.3 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux), comme repris en Annexe du présent Titre I.

Article 6 - Composition du championnat de la saison 2025 / 2026

Le championnat Régional 2 est composé de cinquante-six (56) équipes regroupées en quatre (4) poules de quatorze (14) équipes.

Elles sont, par principe, désignées dans les conditions ci-après :

- Les équipes rétrogradant du championnat Régional 1 à l'issue de la saison antérieure ;
- Les équipes maintenues, classées de la 1^{ère} à la 12^{ème} place des quatre poules du championnat Régional 2 de la saison antérieure, à l'exception de la meilleure équipe classée à la 13^{ème} place (également maintenue) et des équipes ayant accédé au championnat Régional 1 ;
- Les équipes accédant du championnat Régional 3 de la saison antérieure.

Dans le cas où, les relégations des championnats nationaux, amèneraient, par répercussion, un surnombre, il sera pratiqué autant de relégation que nécessaire dans les conditions de l'article 5.

Dans la mesure où les dispositions énoncées aux alinéas précédents ne permettent pas d'atteindre le nombre de cinquante-six (56) équipes, et ce jusqu'à la date butoir du 15 août, les places vacantes seront prioritairement comblées par un repêchage des meilleures équipes parmi celles reléguées en division inférieure en application de l'article 5.2.

Chapitre 3 - Championnat Régional 3

Article 7 - Composition du championnat de la saison 2024/2025

Le championnat Régional 3 est composé, par principe, de quatre-vingt-seize (96) équipes regroupées en huit (8) poules de douze (12) équipes.

Article 8 - Accessions / Rétrogradations

Article 8.1 - Accessions

Les équipes classées à la 1^{ère} place des huit poules du championnat Régional 3 accèdent au championnat Régional 2.

Option 1 - Dans la situation où une équipe serait inéligible à l'accession, cette dernière sera remplacée par la meilleure équipe parmi celles classées uniquement à la 2^{ème} place des quatre poules du championnat Régional 2, à l'issue d'un barrage d'accession dans les conditions de l'article 88.3 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux).

Option 2 - Dans la situation où une équipe serait inéligible à l'accession, cette dernière sera remplacée par l'équipe suivante au classement, étant entendu qu'une équipe classée au-delà de la troisième place ne pourra prétendre à une accession.

Article 8.2 - Rétrogradations

Par principe, sont reléguées dans le championnat Départemental 1 de leur district d'appartenance les équipes classées de la 11^{ème} à la dernière place des huit poules du championnat Régional 3.

Dans le cas où les relégations des championnats nationaux amèneraient, par répercussion, un surnombre, il sera pratiqué autant de relégation que nécessaire à l'issue d'un barrage de relégation dans les conditions de l'article 88.3 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux), comme repris en Annexe du présent Titre I.

Article 9 - Composition du championnat de la saison 2025 / 2026

Le championnat Régional 3 est composé de quatre-vingt-seize (96) équipes regroupées en huit (8) poules de douze (12) équipes.

Elles sont, par principe, désignées dans les conditions ci-après :

- Les équipes rétrogradant du championnat Régional 2 à l'issue de la saison antérieure ;
- Les équipes maintenues, classées de la 2^{ème} à la 10^{ème} place des huit poules du championnat Régional 3 de la saison antérieure, à l'exclusion des équipes ayant accédé au championnat Régional 2 ;
- Les équipes issues des championnats départementaux 1 (D1), suivant les conditions ci-après définies à l'[article 10](#) du présent chapitre.

Article 10 - Accession au championnat Régional 3

Accèdent au championnat Régional 3, les douze (12) équipes des championnats Départemental 1 des District de la Ligue, désignées accédants selon les modalités définies par l'instance compétente de chaque District.

Dans la mesure où le championnat Régional 3 ne comporterait pas le nombre quatre-vingt-seize (96) équipes, il sera procédé à une accession supplémentaire par district, en suivant une liste hiérarchique déterminée dans les conditions ci-après, jusqu'à obtenir le nombre d'équipe attendu.

Pour déterminer les accessions supplémentaires, il est procédé à un classement des Districts sur la base de critères prédéfinis donnant lieu, à l'attribution d'un (1) à douze (12) points par critère.

Les Districts sont classés par ordre décroissant en fonction du nombre de points obtenus après cumul des deux critères suivants :

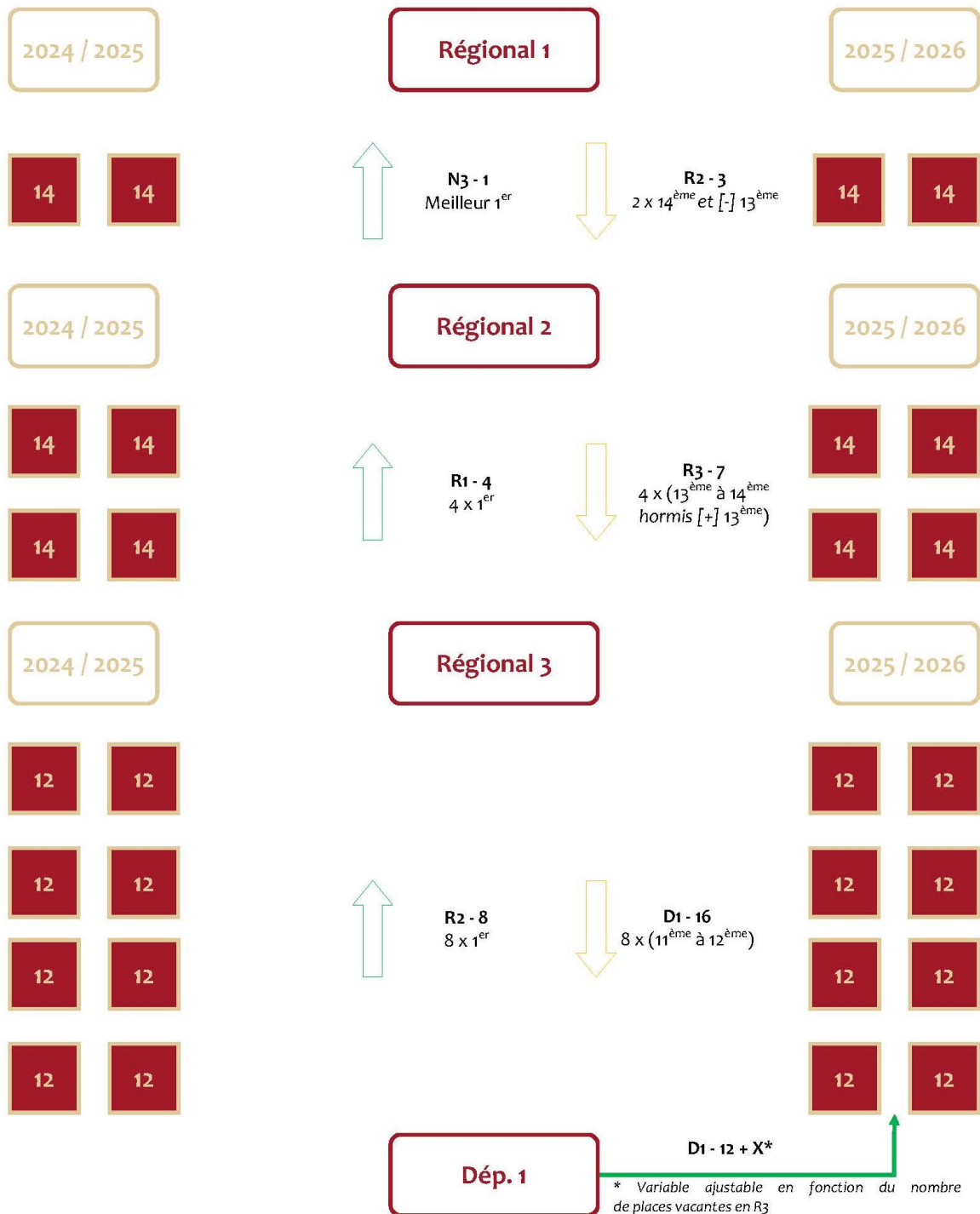
- a) Nombre de joueurs licenciés dans les catégories U20, Séniors et Vétérans (à l'issue de la saison N-1) ;

- b) Nombre d'équipes engagées dans les championnats départementaux Libre / Séniors (à l'issue de la saison N-1 avant application des éventuelles accessions et relégations).

Chaque critère donne lieu à l'attribution d'un (1) à douze (12) points étant entendu que le district ayant le plus de licenciés ou de club obtient douze (12) points et que le district en ayant le moins obtient un (1) point.

ANNEXES AU TITRE I

Pyramides des championnats Libres / Séniors



ANNEXES AU TITRE I

Tableau récapitulatif des accessions et relégations

Régional 1 28 2 x 14	Acc. N3	1 [+] 1 ^{er} à l'issue d'un barrage d'accension					
	Rel. N3	0	1	2	3	4	5
	Maintien R1 (Hors le [+] 1 ^{er} accédant en Nat. 3)	24 1 ^{er} à 12 ^{ème} et [+] 13 ^{ème}	23 1 ^{er} à 12 ^{ème}	22 1 ^{er} à 11 ^{ème} et [+] 12 ^{ème}	21 1 ^{er} à 11 ^{ème}	20 1 ^{er} à 10 ^{ème} et [+] 11 ^{ème}	19 1 ^{er} à 10 ^{ème}
	Rel. R2	3 14 ^{ème} et [-] 13 ^{ème}	4 13 ^{ème} à 14 ^{ème}	5 13 ^{ème} à 14 ^{ème} et [-] 12 ^{ème}	6 12 ^{ème} à 14 ^{ème}	7 12 ^{ème} à 14 ^{ème} et [-] 11 ^{ème}	8 11 ^{ème} à 14 ^{ème}
Régional 2 56 4 x 14	Acc. R2	4 1 ^{er} de chaque poule					
	Rel. R1	3	4	5	6	7	8
	Maintien R2	45 2 ^{ème} à 12 ^{ème} et [+] 13 ^{ème}	44 2 ^{ème} à 12 ^{ème}	43 2 ^{ème} à 11 ^{ème} et 3 [+] 12 ^{ème}	42 2 ^{ème} à 11 ^{ème} et 2 [+] 12 ^{ème}	41 2 ^{ème} à 11 ^{ème} et 1 [+] 12 ^{ème}	40 2 ^{ème} à 10 ^{ème}
	Rel. R3	7 14 ^{ème} et [-] 13 ^{ème}	8 13 ^{ème} à 14 ^{ème}	9 13 ^{ème} à 14 ^{ème} et [-] 12 ^{ème}	10 13 ^{ème} à 14 ^{ème} et 2 [-] 12 ^{ème}	11 13 ^{ème} à 14 ^{ème} et 3 [-] 12 ^{ème}	12 12 ^{ème} à 14 ^{ème}
Régional 3 96 8 x 12	Acc. R3	8 1 ^{er} de chaque poule					
	Rel. R2	7	8	9	10	11	12
	Maintien R3	72 2 ^{ème} à 10 ^{ème}					
	Rel. D1	16 11 ^{ème} à 12 ^{ème}					
	Acc. D1 12 + X*	17 12 + 5	16 12 + 4	15 12 + 3	14 12 + 2	13 12 + 1	12

Acc. : Accession - Rel. : Relégation

[+] : meilleurs | Ex: Deux meilleurs 7^{ème} = 2 [+] 7^{ème} ;

[-] : moins bons | Ex: moins bon 7^{ème} = [-] 7^{ème}

X* : Cf. Art. 10 du Règlement des compétitions régionales